

COMPTE RENDU de CONSEIL MUNICIPAL du 27 mai 2016

L'an deux mille seize, le vingt-sept mai à vingt heures, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Christine HALLIER, Maire.

Présents: M-C. HALLIER, G. DEBEAUFORT, Luc LELONG, D. PINCHON, D. GARRÉ, F. RICHE, P. TREFERT, Lysiane LELONG, D. NEVEUX, S. MULPAS, B. BOITELLE

Absents représentés: X. PRIN par D. NEVEUX

Absents: F. EVRAD, J. ERAMO

Secrétaire de séance: Lysiane LELONG

Lecture et approbation du compte rendu de Conseil Municipal du 08 avril 2016.

1-Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement (DE-2016-22)

Madame le Maire donne lecture du courrier du Conseil Départemental concernant une éventuelle participation communale au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) pour l'exercice 2016.

Afin d'alimenter ce fonds, une participation financière volontaire est demandée aux collectivités territoriales à hauteur de 0.45€ par habitant.

Vu la délibération DE-2016-03 du 15.01.2016 octroyant la somme de 266.85€ au FSL pour l'exercice 2015,

Vu le mandat de 266.85€ du 25.02.2016 et les fondsrestants au compte concerné pour 2016,

Les Conseillers à la majorité des votes exprimés (8 contre, 2 abstentions et 2 pour)

*REFUSENT de participer à ce fonds de solidarité pour l'exercice 2016.

2-Validation du projet zone d'activité (DE-2016-23)

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, Madame le Maire demande aux Conseillers de statuer sur la poursuite du projet d'implantation d'une zone de stockage de carburant sur la parcelle AC 195 sise le long de la Rue du Colonel Vergezac. Elle précise qu'en plus des bornes destinées aux professionnelles, une sera réservée aux particuliers.

Vu la proposition d'EuropEnergie Distribution,

Vu le schéma d'implantation de cette zone de stockage,

Considérant que les distances de sécurité seront respectées, (30m des limites de propriété)

Les Conseillers municipaux, à l'unanimité,

*ACCEPTENT de poursuivre ce projet jusqu'à son terme,

*AUTORISENT Madame le Maire à vendre la parcelle AC 195 à Europ'Energie Distribution,

*AUTORISENT Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération et nécessaires à son aboutissement.

3-Correction des sur-amortissements (DE-2016-24)

A l'examen de comptes de la collectivité, il apparaît que sur le budget communal les sommes imputées au fil des années aux comptes d'amortissement sont supérieures aux dépenses y correspondant.

Vu les sur-amortissements constatés par le comptable de la Trésorerie de GUIGNICOURT,

Compte-tenu de la nécessité de corriger ces sur-amortissements,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

*AUTORISE le centre des finances publiques à procéder aux opérations nécessaires à la régularisation de ces opérations.

4-Extension du réseau d'éclairage public – Rue de Gernicourt (DE-2016-25)

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'afin d'apporter l'éclairage public à la Rue de Gernicourt elle a demandé conseil à l'USEDA qui envisage la mise en place des nouveaux équipements suivants:

2 mâts, 3 lanternes et 3 consoles. Le coût total des travaux s'élève à 10 077,03 € HT.

En application des statuts de l'USEDA, la contribution de la Commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de ses caractéristiques (puissance des lanternes, hauteur des mâts, présence ou non des consoles, nature des mâts et des lanternes).

Sur le coût total des travaux, la contribution de la Commune est de 7 418,52 € et sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics.

Après avoir ouï l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal à la l'unanimité

*ACCEPTTE l'emplacement des nouveaux équipements concernant l'éclairage public,

*S'ENGAGE à verser à l'USEDA la contribution demandée.

5-Rétrocession des voiries et des espaces verts des lotissements Logivam (DE-2016-26)

Madame le Maire rappelle le projet de rétrocession des voiries et des espaces verts « Logivam » situés Rue du Commandant Bossut, Rue du Moulin, Allée Pierre Beaumont, Rue Jean Ragaine, Rue Abbé Borgoltz et Impasse Marcel Lebel à la commune de BERRY-AU-BAC.

Vu le plan de rétrocession,

Compte-tenu de l'acquisition de ces parcelles au prix d'un euro symbolique,

Entendu que la vente serait régularisée devant Maître PREVOST, notaire à GUIGNICOURT, 6 Rue du Général De Gaulle.

Entendu que les frais de notaire seront à la charge de la société LOGIVAM,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

*ACCEPTTE la rétrocession à l'€uro symbolique,

*AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

6-Subvention du Fonds Départemental de Solidarité (FDS) (DE-2016-27)

Pour faire suite à la demande de FDS pour les travaux de voirie de la Rue de Cormicy et après avoir pris connaissance des décisions prises par le Conseil Départemental relatives à la répartition des subventions en provenance du Fonds Départemental de Solidarité,

Le Conseil Municipal de la Commune de BERRY-AU-BAC à l'unanimité,

*SOLLICITE une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité pour les travaux suivants

N° de l'opération	Nature des travaux	Appellation et N° de la Voie	Longueur	Montant de l'opération TTC	Montant de l'opération HT	Subvention €	Charge communale
2016-01611	Voierie	Rue de Cormicy	150 m	187 020€	155 850€	16 200€	170 820€

*S'ENGAGE à prévoir ces travaux au budget primitif de 2017 soit 187 020€ en dépenses d'investissement et 16 200€ en recettes d'investissement,

*S'ENGAGE à réaliser les travaux dans un délai de trois ans à partir de la date de notification soit avant le 02 mai 2019.

7-Location salle associative (DE-2016-28)

Comme évoqué lors d'un précédent conseil, une association de Poker souhaite louer une salle tous les vendredis afin d'y réunir ses membres. Les Conseillers favorables à cette location décident de statuer sur le prix de cette location.

Entendu que l'association souhaite disposer de la salle tous les vendredis soir,

Entendu que cette association a un but récréatif et non lucratif,

Compte-tenu que leur sera louée la salle du 1^{er} étage de la Mairie en attendant que soient terminés les travaux dans l'actuel garage communal,

Les Conseillers à l'unanimité,

*AUTORISENT Madame le Maire à signer un bail de location avec cette association et son représentant,

*FIXENT le tarif de cette location à 250€ trimestriel.

8-Convention de partenariat entre la Commune et l'Association « Un chars Schneider à BERRY-AU-BAC (DE-2016-29)

Madame le Maire donne lecture du projet de convention de partenariat entre la Commune et l'association « un Chars Schneider à Berry-au-Bac ».

Vu les statuts de l'association « un Char Schneider à Berry-au-Bac » et sa vocation,

Entendu que les fonds de la souscription lancée par l'association seront reversés à la Commune pour mener à bien le projet de réhabilitation du monument des chars d'assaut et en particulier l'achat d'un char Schneider à échelle 1/1,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

*VALIDE la convention de partenariat entre la Commune et l'Association,

*CHARGE Madame le Maire de veiller à son application,

*AUTORISE Madame le Maire à encaisser les fonds versés par cette association au compte 10251-opération 47 et non au 1348-opération 47 comme prévu au BP 2016.

Questions diverses

*Le **Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aisne (SDIS)** nous fait savoir qu'au cours du 1^{er} trimestre 2016 ses services sont **intervenus 7 fois** sur la Commune (1 accident de la circulation et 6 secours à la personne). Pour information le SDIS avait effectué 13 interventions sur l'année 2015.

*Le dossier de **mise en accessibilité des bâtiments communaux** a été retenu par la Conseil Départemental et la Communauté de Communes de la Champagne Picarde. Une subvention de 12 417€ est octroyée à la Commune soit une aide de 25% de l'assiette subventionnable de 49 666€ HT.

*Madame le Maire donne lecture d'un courrier de la direction départementale de la cohésion sociale invitant les collectivités territoriales à réfléchir sur la possible embauche d'un jeune souhaitant s'investir dans des actions d'intérêt général dans le cadre de son **service civique**.

*Le **devis des travaux de la future cantine et salle associative** est de 80 162€ mais reste à affiner. Le maître d'œuvre ayant revu avec Mme le Maire, ses Adjoints et Monsieur RICHE ce qu'il convenait de faire en priorité un devis ajusté aux besoins nous sera fournis sous peu.

*La Communauté de Communes de la Champagne Picarde projette de mettre des **bornes de recharge électrique** sur son territoire. La Commune de Berry-au-Bac a fait connaître son intérêt pour ce projet, entendu que les frais seraient à la charge de la CCCP.

*Les **journées du Patrimoine** du samedi 17 et dimanche 18 septembre 2016 seront suivies par la Commune qui décide d'organiser une visite guidée de l'église le samedi 17 septembre de 10h à 12h et de 14h à 17h. Des fascicules sur l'histoire de BERRY-AU-BAC seront également proposés à la vente.

*Suite au constat que le moteur de **volée de la cloche n°3** est **défectueux**, HUCHEZ nous propose d'en changer pour la somme de 1 160.40€ TTC fourniture et pose.

*Au vu des **difficultés de gestion de la garderie gratuite du vendredi** de 15h30 à 16h30 il est décidé de réunir la commission des écoles pour réfléchir à l'avenir de cette garderie gratuite. Peut-être conviendrait-il de la rendre à nouveau payante afin d'éviter à certains parents de l'utiliser à tort et à travers.

*Constat est fait que de plus en plus d'**administrés se plaignent de tout et de rien**. Il est de plus en plus difficile de leur faire entendre que les services de la Mairie ne sont pas omnipotents.

*Monsieur PRIN par l'intermédiaire de Monsieur NEVEUX demande à ce que les **cailloux sur le trottoir de la rue des écoles** soient tassés afin de faciliter l'accès des poussettes. Malheureusement, les cailloux ont déjà été tassés et les services communaux ne peuvent pas mieux faire. Il est rappelé que ces cailloux ont justement été disposés à la suite de plaintes de certains administrés qui déploraient devoir marcher dans les flaques d'eau.

*Il est prévu de faire une **saignée dans le macadam de l'entrée de l'école** afin que l'eau n'y stagne plus.

*Monsieur RICHE demande à ce que ne soient plus autorisés les **dépôts sauvages dans les chemins communaux**, à moins que n'y soient déposés des matières similaires à la nature de ces chemins. Par exemple de la terre dans les chemins de terre et des cailloux ou de la craie dans les chemins en dur. En outre, les gravats doivent quant à eux être déposés en déchetterie.

*Madame Mulpas déplore que les parents n'aient pas été avertis que la **cantine** se déroulerait en **annexe de la Mairie** le 24 mai. Elle demande à ce que cette information soit fournie aux parents les prochaines fois.

1-Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement

2-Validation du projet zone d'activité

3-Correction des sur-amortissements

4-Extension du réseau d'éclairage public – Rue de Gernicourt

5-Rétrocession des voiries et des espaces verts des lotissements Logivam

6-Subvention du Fonds Départemental de Solidarité (FDS)

7-Location salle associative

8-Convention de partenariat entre la Commune et l'Association « Un chars Schneider à BERRY-AU-BAC

Questions diverses

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h35.